

Orientations du programme :

« Après la Seconde Guerre mondiale, les EFO deviennent un territoire d'outre-mer (TOM). Le gouverneur demeure chef du territoire et les citoyens élisent des représentants siégeant au sein d'une Assemblée représentative. La figure charismatique de Pouvanaa A Oopa émerge et dénonce les injustices sociales dont sont victimes ses concitoyens. La loi-cadre Defferre, décrétée en juillet 1957, offre aux Polynésiens davantage d'autonomie avec la création d'un Conseil de gouvernement. »

Capacité mobilisable : Raconter le combat d'un autonomiste

Documents élèves :

Document n° 1

« Depuis ces années-là (les années 40), lorsque [Pouvanaa A Oopa] s'adressait à la population, où que ce soit, une prière était toujours dite en début et en fin de réunion publique. C'est lui qui introduisit cette pratique et la charge de dire la prière revenait à un certain Tetanui de Moorea. Lui-même, dans ses discours, saluait les gens en s'adressant à eux par ces mots : « Mes enfants, que vous viviez par la grâce de Dieu... » « Merci, mes enfants... » « Courage, mes enfants... » « Continuez à être forts mes enfants ». Ces expressions revenaient si fréquemment que la population lui trouva un surnom, comme un nom de baptême : le "Père, te Metua. »

Extrait de la biographie du Pasteur Heimau sur Pouvanaa, Histoire de Pouvanaa le célèbre héros de Tahiti et des îles, Académie tahitienne, 1977.

Document n° 2

POUVANAA A OOPA
NE AUX ILES-SOUS-LE-VENT LE 10 MAI 1895
DECEDE A PAPEETE LE 10 JANVIER 1977
VOLONTAIRE DANS LE BATAILLON DU PACIFIQUE IL A COMBATTU POUR
LA FRANCE PENDANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE
DEPUTE DE LA POLYNESIE FRANCAISE EN 1949-1958
SENATEUR DE LA POLYNESIE FRANCAISE EN 1971-1977
PRESIDENT DU RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE
DES POPULATIONS TAHITIENNES (*)
TOUTE SA VIE, IL A ETE L'ADVERSAIRE DES CAPITALISTES ET DES
COLONIALISTES. IL A COMBATTU POUR L'OCEANISATION DES CADRES
LA PROMULGATION DES LOIS SOCIALES, LE RETOUR DES TERRES
A LEURS VERITABLES PROPRIETAIRES.
HOMME DE LIBERTE ET DE DIGNITE, IL A SU TRADUIRE LES REACTIONS
DE LA MASSE TAHITIENNE CONTRE LES INFLUENCES OCCIDENTALES.
PAR CES ACTIVITES AU SERVICE DE SON PEUPLE, IL A CONNU
LA PRISON ET L'EXIL DE 1958 à 1970
SOUTENU PAR SA FOI EN DIEU, IL A SUPPORTE TOUTES LES EPREUVES,
PUIS REVENU PARMI LES SIENS IL S'EST ETEINT QUELQUES MOIS
AVANT DE VOIR TRIOMPHER SES IDEES LORS DU VOTE DU STATUT DU
12 JUILLET 1977 QUI A DONNE L'AUTONOMIE AU TERRITOIRE
DE LA POLYNESIE FRANCAISE
IL REPOSE A JAMAIS DANS CETTE TERRE TAHITIENNE
QU'IL A TANT AIMEE ET POUR LAQUELLE IL A DONNE SA VIE.

Stèle* placée sous le buste de Pouvanaa A Oopa érigé le 10 mai 1982, place Tarahoi dans le centre de Papeete, face à l'Assemblée territoriale

* Stèle : pierre, plaque de pierre, colonne destinées à porter une inscription souvent funéraire.

*R.D.P.T. : *Rassemblement Démocratique des Populations Tahitiennes. C'est le premier véritable parti politique polynésien. Il est fondé par Pouvanaa le 17 novembre 1949 et s'est donné pour mission de faire accéder les Polynésiens à la direction des affaires de leur pays.*

Document n° 3

[...] En ce 10 mai 1982, nous inaugurons ce buste de Pouvanaa A Oopa, érigé sur la place Tarahoi, pour garder son souvenir. Les générations qui nous suivront ne poseront-elles pas la même question : « Qu'est-ce que cette stèle ? Et pourquoi a-t-elle été dressée ici ? »

Ce sont les témoins d'aujourd'hui qui donneront la réponse.

Cette stèle a été élevée en mémoire du célèbre héros « maohi » Pouvanaa A Oopa, pour rappeler ses actions en faveur de son peuple et de son pays.

Quelles ont été ses actions les plus connues ? [...]

Il fut le tout premier « maohi » à avoir semé les premières graines de la politique en Polynésie française. [...]

Il fut le tout premier « maohi » élu Député à aller siéger au Parlement de Paris.

Il fut le seul « maohi » à s'être sacrifié pour protéger son Peuple contre la persécution de certains pouvoirs. Il n'a jamais capitulé... pensez à lui. [...] Il a accompli encore beaucoup d'autres grandes choses : leur énumération serait inépuisable. [...]

Extraits du discours prononcé par John Teariki (ancien collaborateur de Pouvanaa) lors de l'inauguration du buste de Pouvanaa à Papeete en 1982.

Document élèves : La stèle de Pouvanaa a Oopa, place Tarahoi, devant l'Assemblée de Polynésie française



Sources : ville-papeete.pf et radio1.pf

"...les élus des territoires d'outre-mer vont être appelés à gérer leurs propres affaires tout en bénéficiant de l'expérience de nos fonctionnaires et de l'aide matérielle et morale de la France. Plus tard, quand les choses auront évolué, les conseils de gouvernement ayant acquis au contact des responsabilités l'expérience nécessaire à la bonne gestion des affaires publiques, quand la situation économique et sociale des T.O.M. se sera améliorée, une nouvelle étape vers l'indépendance pourra être franchie"⁶.

Discours de Gaston Defferre, 1957.

Document élèves : Le conseil de gouvernement en 1957 :



Source : *Terres et civilisations polynésiennes*, Nathan, 1987, p. 184

Document professeur : le référendum de 1958 en Polynésie française

A Tahiti et dans les îles, la campagne est acharnée. Tous les partisans de la présence française regroupent leurs efforts, et on trouve à côté les militants de l'UTD, les soldats, et surtout les anciens du Bataillon du Pacifique, le gouverneur Bailly, les membres de l'Administration, et même les missions. Mais ce qui sera plus étonnant, sera l'engagement aux côtés des partisans du OUI de Jean-Baptiste Céran-Jérusalémy !

Pouvanaa se trouve donc être un des seuls à prôner le NON, et cette opposition absolue entre les deux leaders du RDPT achèvera de faire éclater en deux groupes opposés le premier parti politique de Tahiti.

Le 28 septembre 1958, la Polynésie française se prononce nettement pour le OUI, puisque 16 279 électeurs (64,15 %) décident de rester français, alors que seulement 8 988 voix (35,42 %) se portent sur le NON.

Extrait tiré du *Mémorial Polynésien*, collection dirigée par Philippe Mazellier.

Documents élèves : La chute de Pouvanaa a Oopa

La défaite de Pouvanaa est sans appel (...). [Le 9 octobre, le gouverneur] fait saisir sa voiture de fonction... On est proche de l'incident physique (...). En fin d'après-midi, certains prétendent déjà [que Pouvanaa] aurait donné l'ordre à ses fidèles de réduire Papeete à l'état de désert (...). Pouvanaa a-t-il donné l'ordre d'incendier la ville ou bien a-t-il été débordé par des éléments extrémistes... ? Toujours est-il qu'en ce soir du 10 octobre 1958 (...) des cocktails molotov sont lancés [dans une maison et un magasin de la ville]. Les incendiaires sont aussitôt arrêtés (...).

Au petit matin, les forces de l'ordre encerclent la maison de Pouvanaa, arrêté sur ordre du procureur de la République.

Bruno Saura, *Pouvanaa*, 1997

Chronologie indicative.

- 01.09.58 : Pouvanaa annonce qu'il votera non au référendum* du 28 septembre
- 28.09.58 : large victoire du oui au référendum (16 279 oui contre 8 988 non)
- 08.10.58 : le gouverneur suspend le conseil de gouvernement
- 09.10.58 : saisie de la voiture officielle de Pouvanaa
- Nuit du 10 au 11.10.58 : tentatives d'incendie de la ville de Papeete
- 11.10.58 au matin : arrestation de Pouvanaa
- octobre 1959 : Pouvanaa condamné à 8 ans de prison et 15 ans d'interdiction de séjour

* à ce référendum, les électeurs doivent voter pour ou contre le maintien de la Polynésie française dans l'ensemble français.

LA CHUTE

Pouvanaa en discussion avec le gouverneur Petitbon (à gauche) et Dastier de la Vigerie (à droite).

« Devant le vote positif du corps électoral du 28-9 en faveur de la nouvelle Constitution et l'échec de sa propagande, le député Pouvanaa, abandonné de ses conseillers les plus occidentalises, s'enferma dans un cercle de fanatiques et s'entoura d'un état-major de surexcités. [...]

» • 10 octobre : j'étais informé vers 23 h [...] que Pouvanaa venait de lancer l'ordre d'allumer des incendies à Papeete, et qu'une vingtaine d'hommes, munis de bouteilles d'essence, venaient de sortir de son domicile dans cette intention [...]

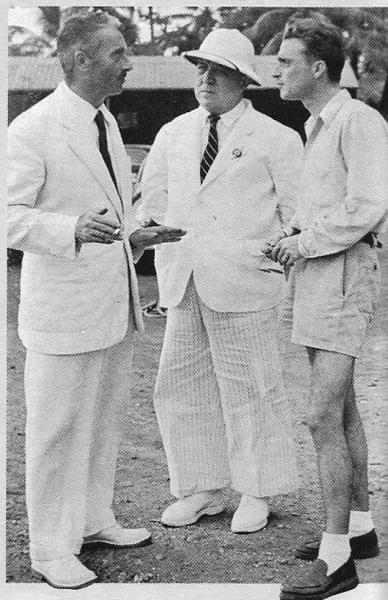
» • 11 octobre : à 2 h 15, l'alerte à l'incendie était donnée [...] le feu s'était déclaré au domicile de M. Hervé [...] Il était rapidement maîtrisé. Des débris de bouteille étaient trouvés sur place, ainsi qu'une seconde bouteille non brisée, remplie d'essence et munie d'un dispositif d'allumage par un système de chiffon enflammé.

» [...] Le capitaine de gendarmerie enjoignit au député de se présenter aux forces de l'ordre [...] Ce n'est qu'une demi-heure plus tard, et sous menace de donner l'assaut à la maison, que le député, ceint de son écharpe tricolore, se présentait à la grille d'entrée [...]

» Une perquisition effectuée sur-le-champ devait amener la découverte de :

- 5 carabines, toutes armées, avec une balle dans le canon [...]
- 1 pistolet automatique [...]
- 10 bouteilles à essence [...]
- 2 fûts d'essence [...]

Le capitaine Brouin, commandant de la Compagnie autonome d'infanterie coloniale de Tahiti, le 18 octobre 1958, Archives caserne Broche.



Source : *Terres et civilisations polynésiennes*, Nathan, 1987, p. 188

Dans l'esprit de Gaston Defferre, la loi-cadre pouvait être une étape vers l'indépendance. Le vice-président du gouvernement Pouvanaa a Oopa souhaitait en arriver à cette solution radicale, mais les événements de 1958 allaient modifier le cours des choses.

En effet, en mai 1958, c'est le retour au pouvoir du général de Gaulle. Avec lui, la situation va changer à Tahiti car il souhaitait garder les territoires du Pacifique au sein de la République et ne voulait pas leur donner l'indépendance. La Polynésie française devenait un territoire stratégique.

Le référendum* sur la nouvelle constitution* est préparé par le gouverneur et donne un résultat écrasant pour le "oui" au maintien dans la République et pour le statut de territoire d'outre-mer. Or, Pouvanaa avait demandé de voter "non" au référendum du 28 septembre 1958, mais il fut désavoué par les électeurs. Les Polynésiens par 16279 voix contre 8988 ont choisi de rester français.

Le 11 octobre, des événements ont lieu à Papeete. Les partisans de Pouvanaa lancent des cocktails Molotov* et le gouvernement français en profite pour le faire arrêter. Il est condamné à huit ans de réclusion et quinze ans d'interdiction de séjour. Il ne revient qu'au bout de dix ans et finit ses jours comme sénateur de la Polynésie française. Le but recherché est atteint puisqu'il a été écarté de la vie politique à un moment où il devenait gênant.

Le 28 octobre 1958, le conseil de gouvernement est dissous par le gouverneur et le 14 novembre, l'assemblée territoriale opte pour le maintien du statut de territoire d'outre-mer.

En 1958, les ennemis politiques de Pouvanaa à l'assemblée territoriale demandent que l'Etat réduise les pouvoirs du gouvernement local. Ainsi, l'ordonnance du 23 décembre 1958 modifie les attributions du conseil de gouvernement. En outre, l'assemblée territoriale peut désormais renverser ce conseil par le dépôt d'une motion de censure à la majorité des 3/5.

B.Gille, *Histoire des institutions publiques à Tahiti du XVIIIe siècle à nos jours*, CRDP, 2006.

Document élèves : L'exil de Pouvanaa a Oopa

L'EXIL

« Il quitte Tahiti par le Calédonien, le 15 mars 1960 et est conduit en France. Incarcéré d'abord à Marseille, à la prison des Baumettes, sous le régime assez bénin des prisonniers politiques, il y passe son temps dans la prière et la lecture de la Bible. Lors de la maladie et de la mort de son fils, en juillet 1961, il est autorisé à vivre dans l'hôpital parisien où il est soigné. Puis passe dans une maison de santé à Pierrefonds (Oise) et à Saint-Herem (Charente-Maritime). »

P. O'Reilly, R. Tessier, *Tahitiens*
éd. Musée de l'Homme, Paris, 1975

Depuis Vanves, il écrit cette lettre, le 10 juin 1966 :

« Pour les membres de l'Assemblée territoriale de Polynésie française.

» Je vous salue au nom du vrai Dieu.

» Mes enfants bien-aimés, J. Drollet, J. Tauraa, M. Moorooa, Tahuhu Terani, Tefaatau, Teariki, Céline Oopa, H. Coppenrath, Deane, P. Deane, J. Salmon, Raihauti.

» Je vous demande humblement de ne pas envisager pour l'instant une révision du statut du Territoire. Par contre, je vous demande de travailler pour la révision des choses injustes qui ont été faites à mon endroit. Lorsque ces choses seront réglées, c'est à ce moment-là que nous procéderons à l'étude d'un nouveau statut qui conviendra aux intérêts de la Polynésie française et de la mère patrie pour que l'égalité et le bien-être pour lesquels nous combattons se produisent.

» Mes enfants chéris, demandez à Dieu de nous éclairer, car, c'est lui qui est le maître.

» Dites à la population tout l'amour que je lui porte. Pouvanaa. »

Recueilli dans *Pouvanaa a Oopa et le Nationalisme tahitien*, de W. Grand.

Source : *Terres et civilisations polynésiennes*, Nathan, 1987, p. 189

Document élèves : Le retour de Pouvanaa en 1968 :



Source : *Terres et civilisations polynésiennes*, Nathan, 1987, p. 189

Document élèves : Pouvanaa, le mythe du *Metua* selon Gaston Flosse :

Pouvanaa demeure une référence, un symbole, même pour ceux appartenant à des horizons politiques qui l'ont combattu. Ainsi, G. Flosse, le 14 septembre 1984, le jour de son élection à la présidence du gouvernement :

« C'est pourquoi, à notre joie d'aujourd'hui je ne manquerai pas d'associer la mémoire de ceux qui, disparus à présent, ont milité avec foi et ont parfois souffert pour que soient reconnues et acceptées par la France l'originalité et les franchises de notre pays et que renaisse ainsi la dignité de notre peuple, peuple jamais asservi mais toujours désireux de perpétuer librement son association avec le peuple français au sein de la nation française.

» Mon hommage ira en premier lieu à Pouvanaa a Oopa, le père du nationalisme tahitien. Il ira, en second lieu, à son héritier spirituel, John Teariki qui, comme Moïse au seuil de la Terre Promise, est mort sans avoir vu s'accomplir le rêve de sa vie.

» Le peuple de Polynésie doit beaucoup à ces deux hommes qui ont bien mérité de notre pays. »

Source : *Terres et civilisations polynésiennes*, Nathan, 1987, p. 189

Ressources pédagogiques :

- Fiches pédagogiques 7 à 9 (LP CAP) pp. 31-36 - *La Polynésie d'hier et d'aujourd'hui : des institutions, des hommes, des événements* - Dossier pédagogique - Assemblée de la Polynésie française - Sous la direction de Mme Yvette Tommasini, IA-IPR d'Histoire-Géographie au Vice-rectorat de Polynésie française.
- Manuel *Terres et civilisations polynésiennes*, Nathan, 1987

Bibliographie :

- Regnault J.-M., *Pouvanaa et De Gaulle, la candeur et la grandeur*, API Tahiti, 2016.
- Regnault J.-M., *Te Metua, l'échec d'un nationalisme tahitien (1940-1964)*, Polymages, 1996.
- Regnault J.-M., *La bombe française dans le Pacifique, l'implantation (1957-1964)*, Scoop Editions, 1993.
- Saura B., *Pouvanaa a Oopa : père de la culture politique tahitienne*, Au Vent des Îles, 2013.
- *Mémorial Polynésien*, collection dirigée par Philippe Mazellier

Sitographie :

- <http://www.assemblee.pf>
- <http://histoire.assemblee.pf>

Filmographie :

- *L'élu du peuple - Pouvanaa te Metua*, film documentaire réalisé par Marie-Hélène Villierme, produit par Tatau production, 2011. (Prix du public au FIFO 2012).